



Casino Caf'

Narbonne le 10/07/007

Mutuelle MIEL

Elément du contrat de travail

➔ Pourquoi Miel mutuelle devient un élément du contrat de travail du salarié et je n'ai plus le choix ?

La loi Fillon du 21/08/2003 de 2003 nous l'impose loi n°2003-7745 ainsi que des décrets de loi y afférents et permet dans un accord **de fixer un certain cadre** dans cette obligation.

➔ Pourquoi Miel mutuelle mais pas une autre mutuelle

Créée en 1905, alors secours mutuel du Casino la Mutuelle MIEL est la mutuelle des salariés du groupe Casino. Depuis 1998 elle s'est ouverte à tous. Et un nombre important de salariés de casino cafétéria sont déjà des adhérents à titre personnel et familial

➔ Quel niveau devient élément du contrat de travail après 6 mois d'ancienneté

Le niveau 1 devient l'élément du contrat de travail, il y a 2 autres niveaux

➔ Les prestations de Miel mutuelle

Soins médicaux, soins externes, Optique, Divers, Maternité Soins dentaires ; Prothèses dentaire Hospitalisation médicale et chirurgicale , Indemnités diverses

Les services

➔ Le tiers payant :

Paiement direct, total ou partiel des frais médicaux (pharmacies, hôpitaux, laboratoires ...) par les organismes de Sécurité Sociale et/ou complémentaires en lieu et place de l'assuré grâce au système NOémie Norme ouverte d'échange entre la maladie et les intervenants extérieurs". Procédure de télétransmission des feuilles de soins entre la Sécurité sociale et les mutuelles. Noémie automatise le remboursement de la part complémentaire.

Des N° de téléphone à votre écoute
04-77-49-35-31- 04-77-49-98-04

➔ Les cotisations et prélèvement

Les cotisations sont différentes pour chaque niveau et par le nombre d'ayant droit que vous choisissez de faire adhérer ou pas , ce n'est pas une couverture santé obligatoire familiale

Le prélèvement ce fait sur la fiche de paie avec un mois d'avance exemple Ouverture des droits janvier 2007 prélèvement paie du 10 décembre 2006

➔ Avantage du contrat mutuelle miel

Aucun salarié ne peut être exclu du bénéfice du contrat mutuelle durant toute la durée de son contrat de travail La déduction des cotisations de l'assiette de l'impôt sur le revenu dans les limites de la réglementation fiscale Participation de l'entreprise et du CCE au niveau 1

Appel pour information supplémentaire

Auréda BACHA 06-11-40-48-58 DS et RS

Ch BANCILHON 06-85-07-88-30 DSC

Louisa DJENDELI 06-66-05-61-52 DS site

Vey 067711932

FO CASINO Cafétéria

Anouk REY 06-75-24-43-56 DS

Teresa RAINAUD DS 06-61-55-20-66 DS

Consuela Lanoue 06- 64 -20-22-41

Myriam